

ABONNEMENT.

Saumur : En an. . . . . 30 fr. six mois . . . . . 16 Tros mois . . . . . 9

Poste :

En an. . . . . 35 fr. six mois . . . . . 18 Tros mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les Libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30 c. Réclames, — . . . . . 30 Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

15 Novembre 1882.

BULLETIN

L'incident le plus remarquable de la discussion du budget des cultes a été le discours de M. Andrieux, l'ex-préfet de police, persécuteur des congrégations religieuses.

M. Andrieux est célèbre : c'est un républicain authentique, un libre-penseur notoire, plein d'intelligence et d'énergie. Hier, il était ambassadeur de la République à Madrid; avant-hier, préfet de police, il présidait en gants gris-perle à l'expulsion des religieux et déployait une brutalité révoltante.

Détail à noter. Au commencement de cette année, M. Andrieux, rapporteur de la commission des 33 relative à la révision de la Constitution, mena l'assaut contre le grand ministère et eut le mérite de renverser M. Gambetta. L'ambassade de Madrid fut sa part du butin.

Tel est l'homme qui est monté à la tribune pour demander le maintien du budget des cultes. Il n'a allégué ni l'histoire ni le droit, un républicain ignore l'histoire et se moque du droit, mais il a invoqué l'intérêt même de la République. Se plaçant uniquement sur le terrain politique, il a dit : M. Roche invite le parti républicain à s'unir pour faire la guerre à la religion ; je l'invite, au contraire, à s'unir aux catholiques pour signer la paix religieuse.

La gauche était stupéfaite, elle a jeté l'outrage à l'évêque Andrieux ; elle lui a rappelé l'anti-concile de Naples et les crochotages des couvents. M. Andrieux n'a

rien nié de son passé, il s'est servi au contraire de ce passé pour combattre avec plus d'autorité une politique évidemment funeste à la République.

Oui, dit-il, je suis allé à Naples, mais je réclame la liberté pour tous ; oui, comme fonctionnaire, j'ai exécuté contre les couvents les ordres de mes chefs, mais l'expulsion des religieux fut une faute et je m'en repens. « L'expérience m'a instruit et j'ai changé d'avis ; j'en changerai encore, si elle m'instruit davantage. »

Vous ne parlez pas ainsi à l'anti-concile de Naples ! lui dit M. Ballue. — S'il s'agit d'une affaire personnelle, vous savez bien, monsieur, répliqua froidement l'orateur, que je ne reculerais pas ! — Vous avez croché les serrures des couvents ! hurle M. Clovis Hugues. — Cette expérience m'a suffi ! — Vous avez été le préfet de police des décrets ! — Je pense aujourd'hui que j'ai eu tort, et que ces fameux décrets, dont je fus l'exécuteur, ont à moitié tué la République !

Car M. Andrieux est républicain, il est libre-penseur, personne n'en doute, il n'invoque point les droits de l'Eglise, mais l'intérêt de la République ; il ne croit point en Dieu et croit encore à la République. Ambassadeur à Madrid, il a vu ce que l'étranger concevait de nous, il revient d'Espagne convaincu que la République fait fausse route, et que si elle persévère, elle est perdue. Il le sait et il le dit.

Ses paroles auront un grand retentissement, car elles sont celles d'un témoin irréusable. M. Andrieux est un républicain avisé qui, pour sauver sa chère République, lui crie : Casse-cou !

Cri impuissant, avertissement inutile ! La gueuse a sur les yeux le triple bandeau de l'impunité, de la corruption et de la sottise ; elle suivra la pente fatale et fera bientôt la culbute.

Voici comment le Gaulois dépeint la physionomie de la Chambre, pendant le discours de M. Andrieux défendant le budget des cultes :

« Jamais nous n'avons assisté à pareille surprise ; jamais discours plus original n'a bouleversé et pétrifié plus complètement une Chambre. Ce n'est pas Andrieux, c'est Polyeucte ! On se regarde, on s'interroge, on se demande le nom de son confesseur. On cherche sur le néophyte la chemise soufflée, et le cierge de dix livres dans sa main. Quelques timides applaudissements l'encouragent ; mais les radicaux éclatent, et il semble que le malheureux va être emporté par ce torrent d'apostrophes, par cette avalanche d'injures. Mais non, il sourit, il répond, il redouble ; encore un peu, il s'écrierait : « Je suis chrétien ! »

— Vous ne parlez pas ainsi à l'anti-concile de Naples ! lui dit M. Ballue.

— S'il s'agit d'une affaire personnelle, vous savez bien, monsieur, répliqua froidement l'orateur, que je ne reculerais pas !

— Vous avez croché les serrures des couvents ! hurle M. Clovis Hugues.

— Cette expérience m'a suffi !

— Vous avez été le préfet de police des décrets !

Ce dialogue, on en conviendra, ne manque pas de sel. La meute aboyait, hurlait, prête à déchiqeter ce républicain revenu. Le centre même, par la bouche d'un Plessier, essayait de le mordre aux jambes. Lui, calme, impassible, avec des béatitudes de martyr volontaire, acceptait pieusement son calice. Ce sera l'événement de la session. Les couloirs même en ont frémi ; la Chambre en est encore tout affolée. »

Chronique générale.

M. Pieyre vient de déposer sur le bureau de la Chambre une proposition de mise en adjudication des bureaux de tabac. Cette proposition nous paraît absolument légitimée par l'inraisonnable népotisme et le mépris des services acquis qui dirigent nos gouvernants dans la distribution de ces faveurs faites aux frais des contribuables.

Deux de nos excellents confrères, MM. de Poli et Barbes, ont pris la parole dimanche au meeting de l'église Montmartre, organisé par le groupe socialiste du 18<sup>e</sup> arrondissement pour protester contre l'érection de l'église du Sacré-Cœur et demander l'abrogation de la loi des 23 et 25 juillet 1873. Par le temps de libéralisme qui court, les royalistes ont fait preuve de courage en jetant à la face de ce groupe socialiste de 3,000 citoyens et citoyennes leurs affirmations du droit et de la religion, et en luttant contre les libéraux qui, fidèles aux immuables principes du libéralisme républicain, ont jeté à la porte et eussent volontiers, au besoin, assommé ceux qui applaudissaient les orateurs royalistes et catholiques.

M. André Barbes, notamment, ramené à chaque instant par ses contradicteurs et et ses interrupteurs sur le terrain politique, a pu jeter au milieu de ces groupes socialistes et libres-penseurs cette loyale et énergique péroraison.

— Dites tout de suite : Vive le Roi ! lui criait-on.

— « Eh bien : Vive le roi ! puisque vous le voulez, a répondu l'orateur royaliste, je ne cache pas mes sentiments. Nous sommes des catholiques et je proteste solennellement en leur nom contre votre proposition.

» Enfin, je relèverai l'accusation portée contre nous par M. Delattre. Je ne saurais lui laisser dire que nous mettons le Sacré-

48 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La Vengeance de Geneviève

PAR M<sup>lle</sup> CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE XIX

(Suite.)

Ce pitoyable demi-cadavre, qui avait été Léon Bourgeal, eut un soubresaut suprême après la détonation.

— Hein !... il est pas mort, celui-là !... Comment donc que vous travaillez, vous autres ? grogna le chef du peloton d'exécuteurs. Je vas l'achever, moi. J'aime pas l'ouvrage mal-faite !

Cet homme s'avançait déjà pour tirer le coup de feu définitif dans l'oreille du condamné, quand Bourgeal l'arrêta d'une voix éclatante :

— Attends. Comme membre du Comité central, je réclame le droit d'achever ce traître.

Et, d'une main qui tremblait de passion satisfaite, le citoyen Bourgeal déchargea son revolver sur la tête penchée, voilée de ses cheveux et déjà sanglante du condamné.

Une lamentation déchirante s'éleva :

— Léon !... c'est ton père qui l'assassine !

Puis un cri vengeur :

— Citoyen Bourgeal, vous venez de tuer votre fils !

Et Geneviève, échappant aux mains des femmes, se dressa, superbe et menaçante, devant le père assassin.

Ce cri, ce mot, cette apparition saisissante surprirent le vieillard comme une lueur d'éclair.

Une terreur inouïe bouleversa ses traits.

Il courut au cadavre, dont le visage ne semblait plus qu'une plaie saignante, et son œil fou glissa des traits méconnaissables aux mains crispées dans l'agonie.

Au doigt médium de la main droite brillait une émeraude bien connue, un bijou de famille, un héritage de la défunte M<sup>me</sup> Bourgeal.

Alors, il revint à cette figure, livide sous le sang, écarta les longs cheveux, chercha passionnément un indice pour se nier à lui-même la vision de ses propres yeux.

Les paupières demeuraient ouvertes, l'une trouée par une balle, l'autre dilatée par la mort.

Il vit... il vit le regard de son fils !... regard aimé de l'enfance, regard familier de l'âge d'homme, regard si connu d'un père qu'un père ne s'y trompe pas !

Il laissa retomber la tête, qui rebondit contre le mur avec un bruit lugubre. Il jeta une sorte de rugissement sourd, pareil à celui d'un fauve blessé.

Puis, on le vit brandir son revolver encore fumant, dresser sa taille haute, secouer ses cheveux gris. On l'entendit mugir plutôt que crier :

— Aux barricades !... aux barricades !... pour y mourir tous !... tous !... tous !...

Et, d'un élan sauvage, il franchit la place en quelques bonds et disparut dans la direction du Père-Lachaise.

A ce moment, un jeune homme écarta la foule à coups pressés de ses coudes aigus et parvint, en se coulant comme une couleuvre, dans le groupe qu'il ne pouvait enfoncer comme un bœuf, jusqu'à M<sup>me</sup> Carvès, tombée près du mort.

Il ne perdit pas une seconde en explications ni en sollicitations ; il l'enleva d'un bras solide, l'appuya fortement contre sa poitrine, reprit du champ et refit sa trouée en sens inverse.

Les exécuteurs, étourdis de la violente sortie du membre du Comité central, suivaient ce dernier d'un regard anxieux ; quelques hommes le suivaient déjà effectivement, non que le désir de « mourir tous !... tous !... » les possédât, mais parce que l'appel désespéré de leur chef dénonçait un péril imminent.

Les femmes, curieuses et bavardes, commentaient entre elles ces incidents, tandis que des profondeurs du boulevard montait plus nourrie, plus épouvantée, se rapprochant toujours, la clameur d'alarme :

— Les Versaillais !... les Versaillais !...

Geneviève se sentit emportée au milieu du tourbillon humain, hurlant, hostile ou épeuré.

Le cœur sur lequel elle se sentait serrée battait violemment.

Une voix connue souffla dans son oreille :

— C'est votre « terre-neuve ».

Elle l'avait bien compris déjà.

Aburissement des uns, complicité tacite des autres ; Jacques Ferrat avançait avec son fardeau. Si l'on ne s'ouvrait pas pour lui faire place, du moins ne résistait-on pas à la pression de cet homme jeune et résolu portant une femme accablée.

Quand il eut franchi le cercle redoutable, il prit à peine le temps de respirer et s'orienta prestement.

— Pas chez nous, murmura-t-il, pas chez nous... A l'école des filles.

Et il piqua de nouveau vers l'asile provisoire que le docteur Placial Molins avait conquis pour ses malades.

Quand il y pénétra, l'installation s'achevait à peine, et sur les lits de camp doublés des lits des saintes religieuses chassées par la Commune, le docteur essayait de redonner un peu de calme aux infortunés sauvés par lui de l'incendie et du trépas en pleine rue.

Tout d'abord, Placial ne reconnut pas l'être ployé, brisé, qu'apportait Jacques, et qu'il déposa

Cœur devant et la patrie derrière comme un domestique.

» Dans nos cœurs, les sentiments religieux sont à la hauteur de nos sentiments patriotiques, et nous affirmons partout, entendez-le, l'attachement à nos croyances, la fidélité au roi et le dévouement à la patrie. »

Voilà de la bonne, courageuse et intelligente propagande. Nous ne sommes point assez malhonnêtes pour dire comme M. Gambetta qu'il faut aller poursuivre nos ennemis dans leurs repaires; mais nous serons de cœur et de corps avec tous ceux qui, comme MM. de Poli et Barbes, iront, sans souci des violences du libéralisme républicain, planter le fanion de la monarchie chrétienne au milieu des bourgs pourris de la République et de la libre-pensée.

Le *Petit Lyonnais* publie l'information suivante :

« M. de Marcère, président et rapporteur de la commission d'organisation communale, a presque terminé son rapport et convoquera très-prochainement la commission pour la lecture de ce rapport. On peut donc espérer la discussion pour la session de janvier.

Le rapport et les dispositions de la loi proposée contiennent l'organisation et les attributions des conseils municipaux. Le projet de M. Goblet sur ce sujet a été repoussé, et la commission et le rapporteur ont presque complètement adopté les dispositions contenues dans le projet Dreyfus-de-Marcère.

M. de Marcère propose l'augmentation du nombre des conseillers municipaux dans la proportion suivante :

- 40 dans les communes de moins de 500 habitants;
- 42 dans les communes de 500 à 1,000 habitants;
- 44 dans les communes de 1,000 à 1,500 habitants;
- 48 dans les communes de 1,500 à 2,500 habitants;
- 22 dans les communes de 2,500 à 3,500 habitants;
- 26 dans les communes de 3,500 à 40,000 habitants;
- 30 dans les communes de 40,000 à 20,000 habitants;
- 34 dans les communes de 20,000 à 30,000 habitants;
- 36 dans les communes de 30,000 à 40,000 habitants;
- 38 dans les communes de 40,000 à 50,000 habitants;
- 40 dans les communes de 50,000 à 60,000 habitants;
- 42 dans les communes de 60,000 à 400,000 habitants;
- 44 dans les communes de 400,000 habitants et au-dessus.

Le rapport ne s'occupe pas des conseils cantonaux qui seront l'objet d'un projet spécial. Il ne s'occupe pas non plus de l'organisation municipale de Paris, qui est dans le même cas. »

sur un lit demeuré vide au fond de la classe transformée en ambulance.

Mais, quand il reconnut Geneviève !... un flot de sang monta à ses joues.

— Qu'y a-t-il donc encore ?... bégaya-t-il. Seigneur !... qu'est-il arrivé à Geneviève ?

— Arrêtée, condamnée... commença Jacques.

— Et sauvée par vous ? acheva Placiel.

Geneviève ne prononça qu'un mot, n'exprima qu'un désir :

— Léon !... Il faudra relever son cadavre... contre le mur, sur la place... là-bas...

Les deux hommes échangèrent un regard navré.

— Mort ? interrogea tout bas Placiel.

— Mort, répondit Jacques de même.

Et Geneviève, relevant alors son visage noyé de pleurs :

— Mort !... fit-elle d'une voix profonde, en chrétien repentant... et réconcilié !

— C'est sa vengeance, à elle, dit Jacques qui pleurait presque, d'avoir fait de son bourreau un martyr !

(A suivre.) CLAIRE DE CHANDENEUX.

— Tiens ! vous avez la grippe.

— Oui, elle court très-fort de ce moment-ci.

— Elle ne court pas très-fort, puisque je l'ai attrapée sans me déranger.

#### LA RÉSISTANCE.

Le comité du contentieux des écoles libres de Lille adresse à la *Vraie France* la communication suivante :

« Des inspecteurs primaires prétendent, paraît-il, se faire communiquer, à toute réquisition, le registre d'appel des écoles primaires libres.

» Ils n'ont nullement ce droit. La loi du 15 mars 1850 détermine ainsi, dans son article 24, les limites du droit d'inspection :

« L'inspection des écoles libres porte sur » la moralité, l'hygiène et la salubrité. » Elle ne peut porter sur l'enseignement » que pour vérifier s'il n'est pas contraire » à la morale, à la constitution et aux » lois. »

» La loi du 28 mars 1882 prescrit à l'instituteur de tenir un registre d'appel, mais ne confère nullement à l'inspecteur le droit de se le faire communiquer. La seule obligation pour l'instituteur est d'envoyer, à la fin du mois, au maire et à l'inspecteur primaire, un extrait de son registre d'appel, avec l'indication du nombre des absents et des motifs invoqués.

» Par conséquent, si l'inspecteur demande communication du registre, comme aussi s'il prétend faire lui-même l'appel des élèves, l'instituteur est en droit de répondre à ses prétentions par un refus formel. »

Le drapeau blanc à la préfecture de Lille. — Pendant toute la soirée de jeudi et jusque vers six heures du matin, dit la *Vraie France*, un magnifique drapeau blanc est resté arboré à la Préfecture, au-dessus de la grande porte d'entrée de la rue Beauharnais. De nombreux promeneurs se sont arrêtés en face du royal emblème, que la police a ensuite fait enlever.

Une enquête est ouverte.

#### CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 4 novembre.

Suite de la discussion du budget des cultes.

M<sup>r</sup> Freppel, sur le chapitre 4 (vicaires-généraux, chapitre et clergé paroissial) combat un amendement de M. Jules Roche, tendant à une réduction de 36 millions sur l'ensemble du chapitre.

L'orateur conteste au gouvernement le droit de faire des retenues sur le traitement des membres du clergé paroissial dont la conduite lui déplairait. Aucun citoyen français ne peut être frappé d'une peine pécuniaire que par un tribunal, jugeant en vertu d'une loi.

Dans l'espèce, l'autorité compétente pour statuer, c'est l'évêque.

M. Fallières, ministre des cultes, dit que le gouvernement n'abuse pas de son droit quand il supprime, temporairement ou pour toujours, le traitement d'un desservant.

MM. Paul de Cassagnac et Baudry d'Asson disent que c'est un vol.

Ils sont rappelés à l'ordre par le président. M. le ministre des cultes explique que le Concordat n'a stipulé de traitements que pour les évêques et les curés. Les vicaires et desservants ne sont visés que dans les articles organiques et l'État ne leur accorde un traitement qu'en échange des services qui lui sont rendus.

M. Fallières ajoute qu'un prêtre qui manque à l'un de ses devoirs quelconques, peut être privé de traitement. Quant aux mandements qui ont été signalés hier, le fait, s'il venait à se renouveler, motiverait le renvoi de son auteur devant la police correctionnelle.

M<sup>r</sup> Freppel réplique que le gouvernement peut se servir à l'occasion du Code pénal, et qu'en conséquence il ne saurait se prétendre désarmé.

M. Le Provost de Launay se plaint des retards apportés dans le paiement des membres du clergé. M. le comte de Mun proteste contre la fermeture du cercle d'Arles. — L'amendement de M. J. Roche, mais aux voix, n'est pas adopté.

M. Paul Bert présente un autre amendement qui consiste à étendre des desservants aux curés et aux évêques la possibilité de suspendre les traitements.

L'ancien-ministre de l'instruction publique et des cultes soutient son amendement et envenime le débat.

Une vive discussion s'engage avec la droite.

M. Paul de Cassagnac est rappelé à l'ordre avec inscription.

M. Paul Bert insinue qu'un évêque a levé des contributions sur ses desservants.

De toutes parts. — Qui ? Qui ?

La droite insiste. — Si vous ne nommez pas l'évêque, vous êtes un calomniateur !

M. Paul Bert ne répond pas et descend de la tribune.

L'amendement de M. Paul Bert est adopté par 372 voix contre 405.

M. Roche développe un nouvel amendement tendant à la suppression des bourses pour les séminaires.

M<sup>r</sup> Freppel combat cet amendement sur le terrain même du Concordat et fait appel à l'équité de ceux-là mêmes qui se disent les champions du Concordat.

M. Noirot, rapporteur, soutient le chiffre des crédits pour les séminaires.

Si l'on refuse tout, dit l'orateur, autant valait, samedi, supprimer radicalement le budget des cultes.

La séance continue.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 14 novembre.

Les variations des cours, sans être moins nombreuses, portent sur des chiffres insignifiants. On monte avec difficulté, quelques ventes suffisent à faire repasser tout le bénéfice de ces efforts.

Le découragement règne à la Bourse. On n'a pas même de raisons à donner pour expliquer cette pénurie de transactions : 3 0/0, 80.65 et 80.70; amortissable, 81 fr.; 5 0/0, 114.72 et 114.75.

Les valeurs ont des fortunes diverses. La Banque de France est à 5,315.

Le Crédit Foncier est très-soutenu à 1,370. Cette valeur ne pourra que largement s'améliorer, car elle est le refuge de tous les capitaux disponibles qui savent qu'ils s'assurent un revenu très-sérieux.

La Foncière de France et d'Algérie trouve des achats nombreux au cours de 497.50.

Le Crédit Lyonnais est très-discuté, le bilan de septembre a été bien lamentable, celui d'octobre sera plus piteux encore.

On cote 525 sur la Banque Centrale de Crédit.

Le Crédit Général Français est de plus en plus déprécié. Les 228,000 actions de cette société tomberont bientôt à rien. Tous les efforts du conseil d'administration ne parviendront pas à éviter une catastrophe, car le public, qui a déjà beaucoup perdu, ne répondra pas à l'appel de fonds.

Les autres valeurs sont calmes et sans affaires. Sur le Suez il y a d'actives demandes à 2,575.

Mentionnons la baisse continue du Panama à 475. Quant à nos chemins de fer, ils sont un peu plus fermes : Lyon, 1,605; Nord, 1,935; Midi, 1,200.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

La pluie semble avoir fait relâche.

Partout les fossés sont pleins et débordent, aussi les champs sont-ils presque inondés.

La Loire a cru de 20 centimètres depuis hier. Les travaux du pont du chemin de fer vont être de nouveau suspendus.

Les journaux et le télégraphe signalent déjà des crues nombreuses.

La Sarthe donne des inquiétudes par la rapidité avec laquelle l'eau monte.

Hier matin, à 8 heures, elle était à Alençon de 1 m. 29 en contrebas de la crue du 29 janvier 1881.

La Sarthe continue à monter.

À Paris, dans l'espace de quarante-huit heures, la nouvelle crue de la Seine a pris des proportions inquiétantes pour les propriétaires riverains.

Le fleuve déborde déjà sur toute l'étendue des berges, et quantité de marchandises et de matériaux se trouvent submergés au point d'en rendre l'enlèvement impossible.

L'eau de la Seine a pris une teinte rougâtre, qui est d'ordinaire le signe d'une crue importante.

#### LES JOURS DE PLUIE.

La quantité de pluie tombée les 13 et 14 est de 53 millimètres 6 dixièmes, chiffre considérable pour notre climat et qui peut laisser quelques craintes pour des crues considérables.

Dans cette première quinzaine de novembre, nous avons eu huit jours sans pluie, — la hauteur d'eau totale jusqu'à hier matin est de 90 millimètres 8 dixièmes.

On écrit de Châtelleraut que depuis le 11 août il y a eu soixante-trois jours de pluie dans la contrée.

Avant-hier a eu lieu le départ des hommes de la première portion du contingent appartenant à l'armée de terre. Ceux de la deuxième portion partiront le 20 courant.

Un nouveau congé d'inactivité de trois mois, à partir du 1<sup>er</sup> octobre, a été accordé, M. Beuzeval, ex-inspecteur primaire à Saumur.

THÉÂTRE DE SAUMUR. — Ce sera la semaine prochaine, mercredi 22 novembre, que les artistes du théâtre du Vaudeville joueront à Saumur *Tête de Linotte*, la pièce nouvelle dont nous avons déjà parlé. Nous donnerons des détails sur cette œuvre amusante, et quelques lignes sur chacun des artistes chargés de l'interpréter.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS. — Nous rappelons que *Lalla-Roukh*, opéra-comique en 2 actes, de Félicien David, sera représenté ce soir et demain jeudi au Grand-Théâtre d'Angers.

Société Industrielle et agricole de Maine-et-Loire.

XII<sup>e</sup> EXPOSITION GÉNÉRALE DE BORDEAUX.

Diplôme d'honneur

Décerné aux Vins du département de Maine-et-Loire.

Le *Journal de Maine-et-Loire* publie l'article suivant :

« Lorsque la Société philomatique de Bordeaux entreprit de renouveler cette année à Bordeaux une Exposition générale des vins de toute provenance, la Société agricole et industrielle de Maine-et-Loire répondit à son appel, et, dominée par l'intérêt général de notre pays, elle résolut de faire figurer à la grande Exposition bordelaise les produits du vignoble angevin. Elle trouva, parmi ses membres titulaires, des hommes de bonne volonté; elle rencontra aussi, en dehors de ses rangs, des personnes qui vinrent se réunir à ses efforts et qu'elle accepta à bras ouverts, car les portes de cette Compagnie sont toujours grandes ouvertes à tous ceux qui s'intéressent au bien et au progrès du pays.

» La Société agricole et industrielle de Maine-et-Loire est heureuse de pouvoir aujourd'hui adresser publiquement l'expression de ses remerciements et de sa gratitude à tous ceux qui ont contribué au succès de nos Vins d'Anjou à l'Exposition de Bordeaux. Le jury de dégustation leur a décerné UN DIPLOME D'HONNEUR, c'est-à-dire la plus haute récompense de l'Exposition. Nous ajouterons, pour bien établir la valeur de cette distinction, que DEUX DIPLOMES D'HONNEUR seulement ont été attribués aux Vins de France. Nous en avons obtenu un.

» Le but que se proposait la Société industrielle et agricole de Maine-et-Loire, en prenant part à l'Exposition de Bordeaux, était d'attirer l'attention du commerce vinicole sur les produits des vignobles angevins; elle croit l'avoir atteint.

» Et comme il est juste que celui qui est à la peine soit aussi à l'honneur, nous croyons devoir joindre ici, et mettre sous les yeux du public les noms des producteurs qui se sont associés à la Société industrielle et agricole de Maine-et-Loire, pour faire figurer en bonne place les vins de Maine-et-Loire à l'Exposition de la grande cité bordelaise.

» Le président, A. BLAVIER.

» Le secrétaire, A. BOUCHARD. »

Dans la liste dont il vient d'être parlé, nous trouvons les noms suivants qui appartiennent à l'arrondissement de Saumur.

#### VINS BLANCS.

H. Delavau, 4884, Montsoreau.

Landais-Cathelineau, 1874, Chacé (Champigny).

Thoreau, 1876, Saumur.

De Bossoreille, 1868, Souzay.

#### VINS ROUGES.

Dudouet, 1884, le Puy-Notre-Dame.

Limonnier, 1878, Souzay (Champigny).

Landais-Cathelineau, 1877, Chacé (Champigny).

Delavau, 1876, Montsoreau.

Dudouet, 1870, le Puy-Notre-Dame.

ANGERS.

Sous ce titre : « Les Iconoclastes », on lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

« Nous croyons devoir signaler à la police, dont la « sollicitude » — chacun sait — s'étend si bien sur tout et sur tous, un fait qui, bien sûr, malgré ses soins (?), a échappé à ses agents. En attendant qu'on prenne aux personnes, on s'attaque aux inoffensives statues. Celle du roi René est l'objet de tentatives de dégradations qui seraient bon d'arrêter. Les dégrés qui soutiennent le piédestal sont remplis de pierres, de cailloux, de projectiles de tous genres, qui, par bonheur, n'ont encore rien détruit.

« Ces iconoclastes paraissent s'être acharnés après deux des statuettes du socle, — celles d'Isabelle de Lorraine et de Philippe-Auguste, — lesquelles sont particulièrement souillées de grosses molles de boue.

« Encore une fois, avis à qui de droit. Quelques agents peuvent bien, ce semble, se détacher un moment de leur surveillance des journalistes conservateurs, pour protéger les rois et princes en bronze, en butte aux attaques de citoyens (?) mal intentionnés ou d'imbéciles. »

Le même journal signale un acte inouï d'arbitraire commis par la police angevine :

« Un commissaire, à la recherche d'un ou plusieurs voleurs de dynamite, s'est permis de faire empoigner par deux gendarmes et garder à vue M. Antier, directeur des travaux à la Papeterie. Il est vrai que tout de suite après, renseigné par M. Hamon, gérant de la carrière, ledit commissaire a remis en liberté M. Antier, mais non sans lui avoir fait subir d'injustes humiliations, en présence de tout le personnel.

« On dit que M. Antier veut poursuivre l'auteur de cette arrestation singulière. »

Une agression. — On parle beaucoup en ville, dit l'Etoile, d'une agression dont M. le docteur X..., n'eût été son sang-froid et son courage, aurait certainement été victime.

Une de ces nuits dernières, on venait chercher M. X... pour aller voir un malade, lorsque, sur la place de Paix, quatre individus tombèrent sur lui à bras raccourcis. Mais les agresseurs étaient mal venus, car M. X... administra, paraît-il, une si belle correction à deux d'entre eux, que les autres prirent leurs jambes à leur cou et coururent encore.

Cependant, si pareille chose se présentait, nous savons que M. X... a déclaré à qui de droit que ce ne serait pas à coups de poing qu'il se défendrait contre les agresseurs.

La police, nous dit-on, a ouvert une enquête et serait sur les traces des coupables.

Association artistique d'Angers.

5<sup>e</sup> CONCERT POPULAIRE.

Dès le premier morceau, l'Ouverture du Freyschutz (Weber), très-bien exécutée, le public a manifesté sa satisfaction par de nombreux applaudissements, qui se sont renouvelés plus nourris et répétés jusqu'à trois fois, après la Symphonie en ut mineur (cinquième) de Beethoven. Cette fois, en effet, tout était réuni pour porter à un haut degré l'admiration : l'œuvre si remarquable de Beethoven (on dit que c'est la meilleure... peut-être) et le fini de l'exécution. Rien n'a été épargné, cela se sentait, pour que la pensée du maître fût rendue dans toute sa pureté. L'orchestre n'a pas failli à la tâche; son chef, en recevant les bravos du public, avait droit certainement d'en garder pour lui la bonne part. L'Andante surtout, avec ce dialogue charmant entre altos et violoncelles, a enlevé tous les suffrages. Le Scherzo et le Finale sont splendides. Le tournoi entre violoncelles et contrebasses qui, suivant Berlioz, « fait songer aux ébats d'un éléphant en gaieté », a été très-brillant de part et d'autre.

Nos compliments à M. N. Pirotte, première flûte solo, qui faisait en quelque sorte ses débuts. Les habitués des concerts n'oublieront pas ses précédentes; mais ils ont prouvé, par trois rappels successifs, tout le plaisir qu'ils venaient d'éprouver en écoutant le jeune artiste. M. Pirotte méritait cet accueil chaleureux; le Concertino a mis en relief les qualités de notre première flûte, un vrai talent, auquel le travail et la noble ambition du succès donneront encore plus d'éclat.

Après le Rouet d'Omphale, poème symphonique de Saint-Saëns, religieusement écouté et vivement applaudi, nous avons eu la Marche du Tannhauser, de R. Wagner. Elle venait au programme pour la seconde fois. Nous n'avons pas oublié le tapage qu'elle provoqua, il y a cinq ans; elle a été écoutée, dimanche, avec calme et sans prévention, pour la musique elle-même. Des applaudissements ont salué la phrase en crescendo, d'une si éclatante sonorité, qui termine le morceau. En soi, cette marche n'a rien qui puisse porter à l'enthousiasme ni provoquer la critique. Quant à l'exécution, elle justifiait et au-delà tous les applaudissements. L'orchestre du Conservatoire de Paris n'est pas supérieur à l'orchestre des concerts angevins. (Union de l'Ouest.)

CHOLET.

Depuis une quinzaine de jours, on ne parle, dans Cholet, que d'arrestations nocturnes et d'aventures étranges : l'imagination populaire va son train, comme toujours en pareil cas, et est prête à accepter comme vrais tous les contes imaginables.

Nous avons été aux renseignements, et voici ce que nous avons recueilli :

Le 2 novembre courant, vers dix heures du soir, le nommé Babonneau, garçon chez M. Roger, boucher à Cholet, cheminait seul sur la route de Beaupreau à Cholet, lorsqu'arrivé à deux kilomètres environ de notre ville, vis-à-vis de l'allée qui aboutit au château du Chêne-Landry, il fut abordé par un individu qui lui demanda une chique.

— Je n'en ai pas, répondit Babonneau, mais il reste un peu de tabac au fond de ma pipe, je vous l'offre.

L'inconnu accepta, et ajouta :

— Prenez votre couteau pour arracher le culot.

— Je n'ai pas de couteau, mais je saurai bien m'en passer, répliqua le garçon boucher qui se dirigea vers la haie du fossé pour y prendre un petit morceau de bois. Tout à coup il fut saisi à la gorge par le malfaiteur qui le somma de lui donner tout ce qu'il avait d'argent sur lui.

Babonneau est un jeune homme vigoureux, heureusement pour lui; car, sans cela, quel eût été son sort? En présence du danger qu'il courait, il fit un effort suprême et parvint à se dégager de l'étreinte du bandit qu'il renversa à l'aide d'un croc-en-jambe accompagné d'un coup de poing, et pendant que celui-ci sifflait pour appeler sans doute des acolytes, Babonneau se dirigea au pas de course vers Cholet, où il fit, tout ému, sa déposition à qui de droit.

Tel est le récit de Babonneau. Quant aux autres versions, nous ne les relèverons pas plus que les récits fantaisistes concernant les aventures d'un vaurien que l'on ne peut, dit-on, parvenir à arrêter, et qui serait l'auteur de l'attentat que nous venons de relater. (Intérêt public.)

L'AFFAIRE D'YZERNAY.

Dans son audience de samedi dernier, le tribunal correctionnel de Cholet a condamné le nommé Julien Desvaux, âgé de 17 ans, comme coupable de vol avec effraction, à deux ans et cinq jours de prison, le tribunal ayant écarté la prévention de tentative d'assassinat contre les religieuses. Ce vaurien expiera ainsi toutes les persécutions exercées par lui contre les religieuses d'Yzernay.

L'administration de cette commune, à différentes époques, avait pris, mais en vain, d'énergiques mesures pour s'emparer de ce jeune malfaiteur qui faisait le désespoir de sa famille. (Etoile.)

L'Avenir de la Sarthe annonce qu'un grave accident s'est produit, vendredi soir, à Aubigné, sur la ligne de Tours. Un train de voyageurs a rencontré une machine de manœuvre, au moment où il arrivait en gare. Il y a eu plusieurs blessures et contusions assez graves. Le train est arrivé au Mans avec près de deux heures de retard.

M. Henry-Dieudonné-Etienne-Victor-Auguste de Levezou de Vesins, sous-lieutenant au 93<sup>e</sup> régiment de ligne, en garnison à La Roche-sur-Yon (Vendée), fils du marquis de Levezou de Vesins et de M<sup>me</sup> Louise-Marie-Thérèse Oudinot de Reggio, épouse M<sup>lle</sup> Antoinette-Louise-Elodie Rous de la Mazelière, fille du marquis Rous de la Mazelière et de M<sup>me</sup> Jeanne-Charlotte-Marie de Rougé.

Tours.

On écrit de Tours au Gaulois :

« Nous commençons à nous blaser un peu sur les enterrements civils. Ce n'était plus drôle. Les libre-penseurs, pour tenir en haleine la gaieté française, viennent d'inaugurer le baptême civil.

Et au vin blanc, s'il vous plaît ! Pourquoi pas au petit bleu ? C'eût été plus démocratique.

C'est dans une petite localité d'Indre-et-Loire qu'a eu lieu le premier essai de ce nouveau sacrement. Le comptoir d'un marchand de vins a servi de fonts baptismaux. On avait piqué sur la bavette du pauvre petit — excellent endroit — une énorme cocarde; et le maire, en lui versant le vin blanc sur la tête, a prononcé ces belles paroles :

« Pierre-Victor X., je te baptise au nom de la liberté, de l'égalité et de la fraternité ! »

Moi qui suis un simple, j'aimais mieux : le Père, le Fils et le Saint-Esprit !

A quand l'extrême-onction civile aux huiles... de pétrole ? »

M<sup>me</sup> la duchesse de Chaulnes, dont le nom retentissait tout récemment encore au Palais, à propos du procès intenté par elle à sa belle-mère, la duchesse de Chevreuse, pour obtenir que ses enfants lui soient rendus, est en ce moment assez gravement malade pour inquiéter les médecins qui lui donnent leurs soins.

Bibliographie.

Les événements de Corée, où la famille royale vient d'être massacrée par les révolutionnaires, donnent le plus vif intérêt de curiosité et d'instruction à l'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE CORÉE, avec Carte et Planches, par CH. DALLET, de la Société des Missions étrangères. Cet ouvrage, qui forme deux gros volumes in-8<sup>o</sup> de 600 pages chacun, est précédé d'une longue étude sur l'Histoire, les Institutions, la Langue, les Mœurs et les Coutumes coréennes. D'après les Revues anglaises, c'est l'ouvrage le plus complet, le plus exact, le plus animé, qui ait été écrit sur ce pays inconnu. (Deux beaux volumes in-8<sup>o</sup>. Prix : 12 francs.)

Il faut lire encore, à propos des événements de MADAGASCAR, le nouveau volume de M. CHARLES BUIER : LA REINE DES ILES AFRICAINES, Histoire, Mœurs, Religion, Flore et Produits naturels, tout prend vie et éclat sous sa plume abondante et colorée. La lutte des Howas et des Sacalves, ceux-là partisans des Anglais, ceux-ci les vieux amis de la France, prête à son récit des scènes et des tableaux qu'on lit avec passion. (Un beau volume illustré de nombreux bois. Prix : 5 francs.)

Ces beaux livres si actuels sont édités par la SOCIÉTÉ DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE. — VICTOR PALME, directeur, 76, rue des Saints-Pères, à Paris.

LES ALMANACHS POUR 1883.

L'Almanach est le livre de tous; celui que le paysan consulte à chaque instant pour savoir l'heure de la lune et le jour de la foire; le marin, pour connaître l'époque de la grande marée, l'ouvrier, pour lire des historiettes; l'homme de loisir pour se délasser. Aussi, chaque année, ce petit livre se répand par millions d'exemplaires, qui se débitent aux vitrines des libraires, parfois même des cabarets, qui se colportent dans les foires, et se donnent en cadeau d'étrennes.

Il y a donc là un moyen de faire le bien que les hommes de principes et de foi ne doivent pas négliger; car les ennemis de l'Eglise se font de l'Almanach une arme funeste et meurtrière. Parmi les Almanachs utiles, nous signalons avec confiance aux hommes de bien les Almanachs du Laboureur, de l'Atelier, du Soldat, du Marin et du Coin du feu, qui s'adressent à toutes les catégories de lecteurs, aux petites bourses comme aux grosses. Si, pour les répandre, nous avions l'énergie et l'ardeur des protestants, des libres-penseurs, des francs-maçons; si nous les vendions dans les foires, chez les libraires; si nous les donnions à prix réduit, ou même gratuitement, il s'en placerait bien vite un nombre considérable d'exemplaires et le bien se ferait sur une vaste échelle.

Ces Almanachs se vendent à Paris, 6, rue Furstemberg.

L'ATELIER. — LE LABOUREUR. — LE SOLDAT. — LE MARIN, 25 cent. l'exemplaire, 35 cent. par la poste. — 1 fr. 80 c. la douzaine, 2 fr. 50 c. par la poste.

LE COIN DU FEU, 50 cent. l'exemplaire, 65 cent. par la poste. — 3 fr. 60 c. la douzaine 4 fr. 60 c. par la poste.

CONSEILS ET RECETTES.

Avis aux consommateurs de pétrole ou de luciline. — « Si vous voulez empêcher vos lampes de fumer et de répandre une mauvaise odeur dans vos appartements, trempez les mèches dans du vinaigre et mettez-les au séchoir. Une fois sèches, vous pouvez vous servir des mèches sans avoir le désagrément d'être enfumé, et surtout sans être incommodé par l'odeur infecte qui s'échappe d'ordinaire des lampes à essences minérales. » Essayez et jugez.

Théâtre de Saumur.

COMPAGNIE PARISIENNE (3<sup>e</sup> année). — A. GODFRIN, directeur. — H. DE LANGLAY, administrateur.

Mercredi 22 novembre 1882,

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE DONNÉE PAR Les ARTISTES du VAUDEVILLE.

Le grand succès du Vaudeville

TÊTE DE LINOTTE

Comédie nouvelle en 3 actes, de MM. Théodore Barrière et E. Gondinet.

Au 2<sup>e</sup> acte, DÉCOR NEUF conforme à celui du Vaudeville.

On commencera par :

La Cravate blanche, comédie en 1 acte, de M. E. Gondinet.

Nous donnerons la liste des artistes qui joueront dans cette représentation.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Marché de Saumur du 11 Novembre

Blé nouveau (l'h.)	18 25	Huile de noix.	50	150 —
From. 1 <sup>er</sup> q. (l'h.)	18 25	Graine tréfle	50	—
Froment (l'h.)	77	— lin.	70	—
Halle, moyenn.	77	— luzerne	50	—
Seigle.	75	Foin (dr. c.)	780	70475
Orge.	65	Luzerne	780	70475
Avoine h. bar.	50	Paille	780	35897
Fèves.	75	Amandes.	50	—
Pois blancs.	80	Cire jaune.	50	190 —
— rouges.	80	Chanvres 1 <sup>er</sup>	—	—
Colza.	65	— qualité (52k.500)	44	—
Chenevis.	50	— 2 <sup>e</sup>	—	40 —
Farine, culas.	157	— 3 <sup>e</sup>	—	35 —

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1881,	1 <sup>er</sup> qualité	à	»
Id.	1881,	2 <sup>e</sup>	id. 120 à
Ordin., envir. de Saumur 1881,	1 <sup>er</sup>	id.	110 à
Id.	1881,	2 <sup>e</sup>	id. » à
Saint-Léger et environs 1881,	1 <sup>er</sup>	id.	105 à
Id.	1881,	2 <sup>e</sup>	id. » à
Le Puy-N.-D. et environs 1881,	1 <sup>er</sup>	id.	105 à
Id.	1881,	2 <sup>e</sup>	id. 100 à
La Vienne, 1881.	—	—	80 à 85

ROUGES (2 hect. 30).

Souzay et environs, 1881	—	—	160 à 170
Id.	1881	—	» à
Champigny, 1881	1 <sup>er</sup> qualité	170 à	200
Id.	1881,	2 <sup>e</sup>	id. » à
Id.	1881,	1 <sup>er</sup>	id. » à
Id.	1881,	2 <sup>e</sup>	id. » à
Varrains, 1881	1 <sup>er</sup>	150 à	165
Varrains, 1881	2 <sup>e</sup>	» à	»
Bourguell, 1881	1 <sup>er</sup> qualité	165 à	170
Id.	1881,	2 <sup>e</sup>	id. » à
Id.	1881,	1 <sup>er</sup>	id. » à
Id.	1881,	2 <sup>e</sup>	id. » à
Restigné 1881	—	—	160 à 165
Id.	1881,	—	» à
Chinon, 1881.	1 <sup>er</sup>	160 à	165
Id.	1881,	2 <sup>e</sup>	id. » à
Id.	1881,	1 <sup>er</sup>	id. » à
Id.	1881,	2 <sup>e</sup>	id. » à

Une heureuse découverte. — Chacun sait que la pauvreté du sang et tous les troubles qui en résultent constituent l'état d'anémie. Physiquement, les signes caractéristiques de l'anémie sont la pâleur de la face, la décoloration des muqueuses de la bouche et des paupières, une faiblesse générale, un froid habituel aux pieds et aux mains, une susceptibilité nerveuse exagérée.

A ce moment, il est grand temps de rendre au sang épuisé le Fer qui lui est nécessaire, car ces symptômes sont les avant-coureurs de quelque maladie dont, neuf fois sur dix, la terminaison est fatale.

Si on consulte les bulletins de mortalité, on voit que, de toutes les maladies qui affligent l'espèce humaine, celles qui ont pour cause la faiblesse ou l'appauvrissement du sang font plus de victimes à elles seules que toutes les autres réunies, et la statistique nous prouve que dans les grandes villes, sur un million d'individus des deux sexes, 900,000 sont anémiques à différents degrés.

« Prenez du FER BRAVAIS, disait un docteur populaire à un de ses clients atteint de plithisie, il vous octroiera un brevet d'existence que vous pourrez renouveler à volonté... et à bon marché ! »

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 NOVEMBRE 1882.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.	
3 %	80 50	80 60	Nord	1940	1950	OBLIGATIONS		
3 % amortissable	80 82	81 90	Orléans	1260	1260	Dép. de la Seine, emprunt 1857	288	238
4 1/2 %	109 25	109 50	Ouest	790	790	Bons de liquid. Ville de Paris	516	515 50
5 %	114 70	114 75	Compagnie parisienne du Gaz	1555	1560	Obligations communales 1879	435	435
Obligations du Trésor	504 25	500	Canal de Suez	2565	2575	Obligat. foncières 1879 3 %	430	430 50
Obligations du Trésor nouvelles	508	508	C. gén. Transatlantique	430	430	Est	372	372 35
Bons de liq. départementaux	522 50	521 50	OBLIGATIONS.			Midi	369	368 50
Banque de France	5300	5330	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	503	500	Nord	371	372
Comptoir d'escompte	1005	1010	— 1865, 4 %	517	515	Orléans	371	370 50
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1365	1370	— 1869, 3 %	399	398	Ouest	370	369 50
Crédit de France	110	125	— 1871, 3 %	393	392 50	Paris-Lyon-Méditerranée	373	369
Crédit mobilier	430	435	— 1875, 4 %	508	508	Paris-Bourbonnais	368	368
Est	730	730	— 1876, 4 %	506	506 25	Canal de Suez	555	554
Paris-Lyon-Méditerranée	1600	1597 50						
Midi	1185	1180						

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.  
 DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.  
 3 heures 8 minutes du matin, express-poste.  
 8 — 45 — — matin, (s'arrête à la Possessionnière)  
 1 — 50 — — matin, omnibus-mixte.  
 3 — 32 — — soir, omnibus.  
 7 — 15 — — express-omnibus.  
 10 — 36 — — omnibus.  
 (s'arrête à Angers.)  
 DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.  
 3 heures 30 minutes du matin, direct-mixte.  
 8 — 21 — — omnibus.  
 9 — 37 — — omnibus.  
 12 — 48 — — express.  
 4 — 44 — — soir, omnibus-mixte.  
 10 — 24 — — omnibus.  
 Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Étude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
**UNE TRÈS-JOLIE MAISON DE MAÎTRE**  
 Nommée LABRARDAYE.

Située commune de Vivy, sur la route qui conduit des Deux-Sœurs à Longué, à 1,500 mètres des Deux-Sœurs, 500 mètres de la gare projetée du chemin de fer de Saumur à Baugé, et 10 kilomètres de Saumur.

Cette maison est composée au rez-de-chaussée de salons, salle à manger, celliers, buanderie, écurie, remise, hangar et sellerie; au 1<sup>er</sup> étage, six chambres et mansardes; cour, basse-cour, jardin potager, prairies, bosquets, cours d'eau et douve; le tout d'une contenance de 3 hectares 39 ares 88 centiares.

S'adresser, pour traiter et pour avoir des renseignements, à M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur; à MM. SIMON, propriétaire à Bocé, et GRIFATON, expert à Beaufort. (319)

Étude de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, 23.

**A VENDRE**  
 EN GROS OU EN DÉTAIL,  
**DIVERS IMMEUBLES**

Situés sur les communes de Saumur, Dampierre, Varrains et Souzay.

Consistent en 37 articles.

Cette vente aura lieu le dimanche 26 novembre, à midi, en la mairie de Dampierre, par le ministère de M<sup>e</sup> AUBOYER, avec l'assistance de M. BERGON, propriétaire à Châtellerault, chargé de la vente.

Ces biens proviennent de M<sup>me</sup> veuve Frenot.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire.

Étude de M<sup>e</sup> PLAÇAIS, notaire à Angers.

**A VENDRE**  
 PAR ADJUDICATION,  
 Le jeudi 16 novembre 1882, à 2 heures de l'après-midi,  
 En l'étude de M<sup>e</sup> PLAÇAIS, notaire à Angers, rue des Cordeliers, n° 15,  
 Sur la mise à prix de 350,000 à 295,000 fr.,

**BELLE TERRE EN ANJOU**  
 NOMMÉE LA  
**TERRE DE PRINCÉ**

D'une contenance de 187 hectares 10 ares 04 centiares, située commune de Champigné, et par extension communes de Querru et Sceaux (Maine-et-Loire). Communication avec Angers très-facile, à 14 kilomètres de la gare de Châteaufort-sur-Sarthe. Belle chasse. Revenu : 12,000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M<sup>e</sup> PLAÇAIS. (366)

**A AFFERMER**  
 DE SUITE,  
**LA FERME DE L'ÉTANG**  
 Commune de Genes.  
 S'adresser à M. Louis BLANCHARD, à Louerre. (618)

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A LOUER**  
 Pour la Saint-Jean prochaine,  
**UNE MAISON**

Située à Saumur, place de la Bilange, Actuellement occupée par M. GALLÉ, cafetier.

S'adresser, pour traiter, à M. DANTON, propriétaire à Doué, ou à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire. (608)

**A VENDRE**  
 OU A LOUER  
 Pour la Saint-Jean prochaine

**GRANDE MAISON**  
 Avec JARDIN

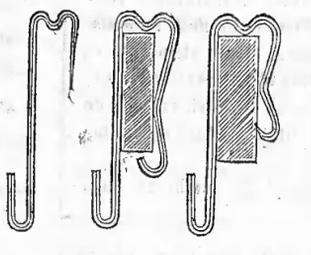
Cours, Remise et Écurie. S'adresser à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire, ou à M<sup>me</sup> PAPILLON, rue du Presbytère. (563)

**A LOUER**  
 PRÉSENTEMENT,  
**MAISON BOURGEOISE**

Avec caves, servitudes et jardin bien affranchi, Ancienne route de Tours, à 10 minutes de la gare d'Orléans.

S'adresser à M. DUPONT, 52, rue Dacier. (565)

PLUS D'ARDOISES ENLEVÉES PAR LE VENT



AVEC LES AGRAPES A PRESSION ET CRAMPON Formant hameçon Système breveté s. g. d. g. pour la France et l'Étranger.

**MENIER-GUÉRET**  
 Seul fabricant  
 A SAUMUR (MAINE-ET-LOIRE)

Cette Agrafe, par sa solidité et sa facilité de pose, lui a valu, à l'Exposition de Nantes, le prix unique sur 4 systèmes exposés. Le système d'agrafe MENIER est médaillé dans toutes les Expositions. M. MENIER fabrique ses agrafes et ses crochets pointés en cuivre, fil galvanisé et feuillard.

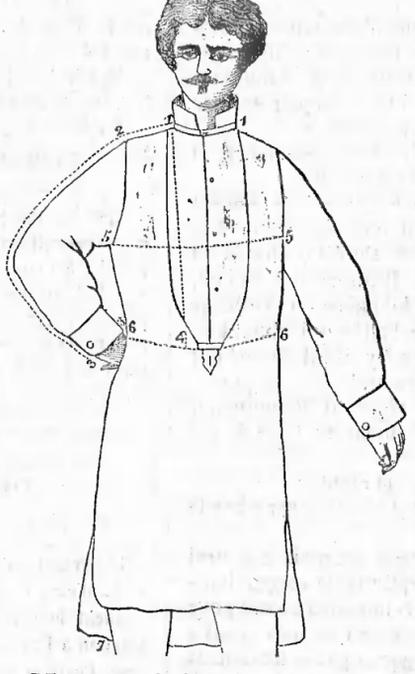
**VÉLOCIPÈDES NEUFS**  
 Depuis 195 francs.

**OCCASION**  
 1 bicyclette, 20 francs;  
 1 tricycle, 120 francs.

S'adresser à M. GAULTIER, au Pont-Fouchard. (635)

ON DESIRE trouver un homme pour cultiver à moitié un vaste jardin. S'adresser au bureau du journal.

CHEMISERIE SPÉCIALE



Mesures à joindre à toute commande :

- 1<sup>re</sup> Mesure. 1 à 1, tour du cou.
- 2<sup>e</sup> — 1 à 2 et à 3, longueur de la manche (pièce et poignets compris).
- 3<sup>e</sup> — 3 à 3, largeur du poignet.
- 4<sup>e</sup> — 1 à 4, longueur du plastron.
- 5<sup>e</sup> — 3 à 5, le tour sous les bras.
- 6<sup>e</sup> — 6 à 6, le tour de la taille.
- 7<sup>e</sup> — 1 à 7, longueur de la jupe, derrière.

EXEMPLE POUR 38 PROPORTIONNÉ  
 Mesures : 1<sup>re</sup> 38. 2<sup>e</sup> 14.78. 3<sup>e</sup> 27. 4<sup>e</sup> 43. 5<sup>e</sup> 92. 6<sup>e</sup> 80. 103.

PORTRAITS d'après PHOTOGRAPHIE

GRANDEUR NATURELLE, Ressemblance et inaltérabilité garanties.

50 fr. avec le passe-partout.

Visiter les portraits rue Courcouronne, n° 1.

En vente chez tous les libraires :  
**LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE**

ET DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)  
 Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

**LES CHRONIQUES SAUMUROISES**  
 Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

**ÉTUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU**  
 ET LES ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR  
 Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

NOTICE SUR N.-D. DES ARDILLIERS (2<sup>e</sup> ÉDITION)

Un volume in-12, avec gravure. Se vend au profit de la Chapelle. — S'adresser à la Sacristie de Notre-Dame.

50 pour 100 de REVENU PAR AN  
**LIRE LES MYSTÈRES de la BOURSE**

Envoi gratuit par la BANQUE de la BOURSE (Société Anonyme) Capital 10 Millions de Fr.  
 PARIS, 7, Place de la Bourse, 7, PARIS

**A LA PAIX**

Maison la plus importante dans son genre  
 MERCERIE, PASSEMENTERIE, BONNETERIE, GANTERIE  
**SARGET-GIRAULT**  
 6, Rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné à mes chemises une grande réputation et un succès sans précédent. Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse. Chemises madapolam, sans apprêt, plastron uni (sur mesure), 6,50, — 7,75, — 9 fr., — 9,50. Chemises madapolam, sans apprêt (sur mesure), devant, col et poignets en toile, 7,50, — 8,50, — 9,50, — 10,50, — 12 fr.

NOTA. — Comme garantie de la bonne exécution du travail, un modèle, à titre d'essai, est toujours livré au client, afin qu'il puisse s'assurer de la perfection de la coupe et de la qualité de l'étoffe employée. On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

CHEMISES CONFECTIONNÉES

Chemises crétonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, — 5,75, — 6,75. Chemises crétonne, sans apprêt, plastron uni, 4,75, — 5,75. Chemises en madapolam, sans apprêt, qualité extra, plastron, col et poignets en toile, 6,75, — 7,75, — 8,75. Chemises en madapolam, devant, col et poignets en toile, avec guillemets et boutonnières brodées, 7,75, — 9,75, — 12 fr. Chemises blanches pour enfants, 2,90, — 3,90, — 4,50.

GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES

Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussettes en tous genres

CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES

Bretelles, Jarretières, Boutons de manchettes et Parures en nacre

GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de PARFUMERIE vendue au rabais

**A VENDRE**  
 UN TRÈS-BON CAMION  
 Se transformant en break.  
 S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**  
 BON ET FORT CAMION  
 S'adresser au bureau du journal.

IL FAUT LIRE DANS LE

**JOURNAL DU DIMANCHE**  
 RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Qui paraît toutes les Semaines  
**LE COMBAT DE LA VIE**  
 Par HENRI RIVIÈRE.

SUIVI DE  
**LES AVENTURES de SATURNIN RICHET**  
 Par FRÉDÉRIC SOULIÉ.

10<sup>e</sup> LE NUMÉRO DE 16 PAGES IN-4<sup>e</sup>  
 ABONNEMENTS :

PARIS : 1 an, 6 fr.; 6 mois, 3 fr.  
 DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. Pour tous les pays, faisant partie de l'union postale, 8 fr. 50.

NOTA. — La collection se compose actuellement de 48 volumes contenant les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, à PARIS.

Saumur, imprimerie P. GODET.